



FSU65

Ecole Jules Ferry 7 rue André Breyer 65000 Tarbes

☎ : 05 62 34 38 24 Courriel : fsu65@fsu.fr

Tarbes, le 10/02/2016

Conseil Départemental de l'Éducation Nationale

Déclaration liminaire de la FSU65

Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur académique, Mesdames et Messieurs les élu-e-s, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN.

Ce CDEN se tient alors que le 26 janvier, des appels à la grève de syndicats de la fonction publique, dont ceux de notre fédération, ont conduit dans la rue nombre de nos collègues. Pour le second degré, le nombre de grévistes dans les collèges était indiscutablement significatif et les manifestants nombreux dans les rassemblements, notamment devant notre préfecture.

Une telle mobilisation ne nous semble pas anodine, elle ne peut pas continuer à être ignorée par notre ministère. Depuis 5 ans, les fonctionnaires ont perdu 8 % de pouvoir d'achat par le biais du gel du point d'indice et par celui de la mise en œuvre de la contre réforme sur les retraites. Nos collègues de catégorie C démarrent leur carrière avec un salaire brut de 1574.00 € ce qui est à peine au dessus du SMIC. Les enseignants français sont parmi les moins bien payés de l'Union Européenne. Ce constat démontre l'urgence d'une réponse à la hauteur sur la question des salaires : dégel du point d'indice et revalorisation des salaires et des carrières.

11 819 : c'est le nombre d'emplois créés dans les 1^{er} et 2nd degrés depuis le début du quinquennat. Qui, dans cette instance, pense sérieusement que la promesse des 60 000 créations de postes sera tenue alors que nous entrons dans la dernière année du quinquennat ?

Si la mise en place du protocole annuel d'évolution de l'offre scolaire garantissant la stabilisation des postes sur les 3 années 2015-2016 et 2017, pouvait, à première vue, apparaître bénéfique, elle n'est cependant pas à la hauteur des attentes du SNUipp FSU 65, ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, le Protocole acte de fait la diminution drastique du nombre d'enseignants dans le primaire alors que notre département aurait eu avant tout, besoin d'un réel rattrapage, nécessaire à la qualité de l'enseignement que sont en droit de recevoir les enfants haut-pyrénéens, rattrapage qui n'aurait été possible que par une dotation exceptionnelle pour l'Académie de Toulouse comme le demande depuis des années le CDEN.

Ensuite, quand on fait le bilan des propositions faites par la direction académique au CTSD, on constate que 13 classes sont fermées et qu'en face, sont proposées 1 ouverture de classe et 3 ouvertures réelles de postes de remplaçants. Le reste des créations de postes consiste de fait à régulariser des dispositifs dits « innovants » comme le dispositif « plus de maîtres que de classes » et la mise en place des nouvelles modalités de décharge de direction, mais aussi à fixer des postes sur des tâches administratives au sein de l'Inspection Académique. Alors que le Ministère



FSU65

Ecole Jules Ferry 7 rue André Breyer 65000 Tarbes

☎ : 05 62 34 38 24 Courriel : fsu65@fsu.fr

communiqués sur ses dispositifs « innovants », comment mettre en place ces dispositifs à moyens constants ? Sinon en supprimant des classes.

Enfin, ce Protocole destiné à protéger les postes dans le primaire, annoncé « gagnant-gagnant » à sa signature, qui avait été compris par tous comme devant protéger le nombre de classes ouvertes, n'a pas protégé le département de la fermeture de 24 classes et de 7 écoles. Était-ce l'objectif ? À lire les compte-rendus des autres départements sous Protocole, il semblerait bien que les fermetures de classes et d'écoles soit le premier objectif, le second étant d'impulser la délégation de la compétence école aux intercommunalités.

D'autre part, la Direction Académique nous a imposé un calendrier extrêmement serré entre la tenue du CTSD et la tenue du CDEN, qui nous a amené à boycotter le CDEN du 10 février. De plus, malgré les nombreuses interventions que nous avons faites lors du groupe de travail concernant des imprécisions, une actualisation des effectifs fournie par les directeurs, des interrogations restées sans réponses et une comptabilisation de la balance ouvertures/fermetures éloignée de la nôtre, le second document envoyé par l'Administration était à l'identique du premier. On peut s'étonner également de la différence de traitement entre différents secteurs au vu des effectifs, ce qui génère dans la profession un sentiment d'injustice. On peut aussi légitimement se demander quel rôle joue le Groupe de Travail et plus généralement quels rôles restent encore aux instances paritaires de l'Éducation Nationale face au Protocole qui, seul, semble piloter la carte scolaire de notre département.

Concernant le Second Degré, l'opposition à la réforme du collège ne se dément pas. Les personnels sont toujours aussi mobilisés, soutenus depuis maintenant dix mois par une large intersyndicale, par des parents et des associations. Même le Syndicat des Inspecteurs d'Académie a interpellé la ministre sur, entre autres, le « caractère peu réaliste d'une mise en œuvre sur quatre niveaux d'enseignement simultanément » et la nécessité de « mettre en place au plus vite un comité de suivi de la réforme » réunissant notamment les représentants syndicaux des personnels enseignants.

Cependant la ministre s'entête en maintenant en l'état la réforme du collège pour la rentrée 2016. Chacun sait pourtant qu'une réforme pour « transformer » l'école sans le soutien de ceux qui la font au quotidien, en particulier les enseignants, c'est construire une réforme pour rien.

Cette réforme a été vendue aux médias comme sociale. Pourtant ... En raison d'une autonomie accrue des établissements, les horaires disciplinaires pourront être différents d'un collège à l'autre, comme d'ailleurs les contenus enseignés puisque les nouveaux programmes ont été conçus par cycle et non par année, à charge ensuite aux équipes disciplinaires de les répartir localement. Cette réforme signe donc bien le début d'un collège à plusieurs vitesses. Et la décision de notre ministre de maintenir 100 % des classes bilingues à Paris et d'en supprimer 95 % dans l'académie de Caen illustre bien qu'il y a une différence entre la communication et la réalité. Alors, sociale cette réforme ?

À l'occasion d'une campagne de bourrage de crâne sans précédent, les enseignants ont assisté à des formations d'un nouveau genre : la formation YouTube. Dans ces soirées obligatoires, des formateurs autoproclamés ont fait visionner plusieurs vidéos, dont une était destinée ... à des



FSU65

Ecole Jules Ferry 7 rue André Breyer 65000 Tarbes

☎ : 05 62 34 38 24 Courriel : fsu65@fsu.fr

stagiaires débutants ! Si notre hiérarchie ne trouve pas qu'il est humiliant d'imposer cela à des collègues qui ont plus de 25 ans d'expérience, c'est que l'Éducation Nationale va encore plus mal qu'on ne le dit.

Bourrage de crâne toujours ... En cette période de vote des Dotations Horaires Globales, certains personnels de direction se livrent à une vaste opération de séduction envers les membres des conseils d'administration. Dans tel collège tarbais, les représentants des élèves ont eu droit à une petite réunion informelle juste avant le conseil d'administration. Dans tel autre, le rappel a visiblement été battu puisque des membres non élus, d'ordinaire pas spécialement assidus, ont été bien présents et ont « bien » voté. Dans le département, nous avons eu droit aussi à des soirées de « formation » à la réforme à destination des parents, soirées animées par un chef d'établissement, forcément objectif ...

Bourrage de crâne enfin ... Des formateurs-relais ont révélé devoir faire remonter les noms des « opposants, rebelles, hostiles, irréductibles » selon la typologie chère au rectorat.

Actuellement, des chefs d'établissements font pression sur des collègues pour qu'ils se mettent à temps partiel, car avec la réforme, des disciplines vont voir leur horaire baisser. C'est le cas en Langues Vivantes, mais aussi en Technologie. Ces pratiques ne sont pas nouvelles, et des collègues de Lettres Modernes ou Mathématiques dans certains petits collèges de montagne le savent bien.

Nous concluons en réaffirmant notre opposition à cette réforme qui va creuser les inégalités sociales qu'elle est sensée combattre, qui va alourdir la charge de travail des enseignants, et qui va mettre en péril l'offre linguistique en menaçant l'espagnol, mais aussi les langues régionales comme les langues anciennes par un horaire non garanti.

Par ailleurs, la FSU65 tient à manifester son profond désaccord et son inquiétude de voir le gouvernement s'enfermer dans ses préoccupations sécuritaires. Nous ne nions pas la nécessité de combattre les terroristes et de protéger la population mais, pour nous, la France doit rester un état de droit et les mesures prises sous le coup de l'émotion ne peuvent avoir qu'un caractère d'urgence et donc exceptionnel.

Le gouvernement a décrété l'état d'urgence le 14 novembre dernier et, dans le cadre d'une procédure accélérée, le Président de la République propose désormais un projet de constitutionnalisation de l'état d'urgence, avant même de faire un bilan des mesures déjà prises au regard des objectifs visés dans la lutte contre le terrorisme.

La FSU n'est pas favorable à ce projet de constitutionnalisation car il autorise la pérennisation de dispositifs d'exception non encadrés dans leur périmètre et qui s'exonèrent d'un contrôle judiciaire dans leur mise en œuvre. La FSU refuse par ailleurs les dispositions du projet de loi pénale qui restreindraient encore davantage les libertés individuelles et introduiraient dans la justice ordinaire une partie des mesures exceptionnelles issues de l'état d'urgence.

Pour la FSU, le respect des libertés individuelles et collectives, l'assurance d'un fonctionnement démocratique sont des armes essentielles dans la lutte contre le terrorisme. Tout comme le nécessaire développement de mesures qui confortent le vivre ensemble et la justice sociale : l'éducation, la culture, le sport, l'aménagement du territoire, l'accès aux services publics, la



FSU65

Ecole Jules Ferry 7 rue André Breyer 65000 Tarbes

☎ : 05 62 34 38 24 Courriel : fsu65@fsu.fr

promotion de la laïcité, la lutte contre les inégalités et les discriminations...La FSU demande que ce projet soit abandonné.

Pour conclure alors que le gouvernement nous vend à chaque instant, à chaque instance, son attachement pour le dialogue social la FSU 65 dénonce la succession des CTSD et CDEN empilés à la hâte. Des intentions affichées et déclamées publiquement, à la réalité du terrain, il y a malheureusement un fossé.